

N° 37

Décembre 2016

LA GAZETTE D' AUTHEVERNES

Bulletin Municipal de la Commune d'Authèvernes
Place de la Mairie Tel: 02 32 55 61 31
mairie.authevernes@wanadoo.fr

 authevernes
Magazine téléchargeable en pdf sur le site authevernes.fr



La nouvelle gazette:
Une pagination gonflée de 25%
et une meilleure lisibilité



Comme chaque année à pareille époque, vient le temps de la parution de notre modeste magazine annuel. Il permet de se remémorer les événements de l'année, faire le point sur les dossiers en cours et imaginer l'avenir.

Au fil des pages vous constaterez que les actions municipales, toujours trop modestes, se multiplient et que les réflexions sur l'urbanisme vont bon train.

Si les chantiers ou initiatives sont souvent facilement identifiables, la vie de notre commune est indissociable de l'activité de la communauté de communes ni des multiples lois, textes, décrets, arrêtés qui émaillent le quotidien des élus .

L'année 2016 aura été riche en événements, rebondissements, précipitations, agréables ou désagréables surprises.

Cela n'est sans doute pas perceptible mais les récentes et nouvelles lois, aujourd'hui produites à la chaîne, impactent durablement le fonctionnement des territoires(*).

Notre commune est naturellement im-

pactée dans ses réflexions sur le PLU. Les élus réfléchissent au fonctionnement de nos écoles au travers du SIVOS.

N'avoir qu'une seule école pour les 5 communes membres plutôt que 3 sites est un sujet de concertation de même ordre qu'une éventuelle fusion de communes en commune nouvelle.

La période 2015—2020 sera une période charnière pour le développement (ou pas) des communes rurales et de la ruralité en général. D'un côté il y a des baisses drastiques des dotations de l'Etat qui conduiront naturellement les communes à se rapprocher entre elles et à mutualiser leurs services avant de mourir par asphyxie et d'un autre côté le gouvernement met en place des « contrats de ruralité » au profit des CC qui affichent des projets de territoires novateurs avec des financements significatifs. Ces contrats de ruralité devront nous permettre d'améliorer le quotidien des habitants sur l'offre de soins, la mobilité, la revitalisation des bourgs-centres, la réhabilitation de l'habitat rural et la cohésion sociale

2017 sera donc une année agitée, par ces transformations législatives territoriales et par la séquence des élections du printemps.

Je ne souhaite pas que la vie communale, l'espace local, devienne l'enjeu d'une future politisation qui jusqu'à présent nous a été épargnée.

(Suite page 3)

DU COTÉ DE CHEZ NOUS

(EDITO—Suite de la page 2)

Vous êtes nombreux à être fiers d'habiter notre village et d'y accueillir des invités. C'est notre récompense.

En ces temps parfois difficiles pour quelques familles, je vous souhaite de très belles, très heureuses et très sereines fêtes de fin d'année.

Le maire

James Blouin

*
Qu'il s'agisse de la Loi ALUR portant notamment sur la densification de l'habitat en zone urbaine et la lutte contre l'étalement urbain, de la Loi NOTRe portant sur la réforme territoriale et qui conduit à la fusion des communautés de communes de Gisors avec celle d'Etrépagne et à la dissolution du Pays du Vexin Normand, ou encore les lois portant sur la transition énergétique et la biodiversité, nos communes sont au cœur d'une tempête qui se veut réformatrice mais qui génère des éléments qui, mis bout à bout, sont parfois incohérents.

Certaines lois sont d'application immédiate, sans décret d'application, comme la loi relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine votée le 7 juillet dernier. D'autres lois comme celles actuellement en discussion à l'Assemblée Nationale (Egalité et Citoyenneté) doivent être applicables dans les semaines qui viennent, et en tout cas avant les prochaines élections : cette loi nous concerne puisqu'elle veut favoriser la mixité sur les territoires.

Au dernier Congrès des Maires et Présidents de Communautés de Communes qui s'est exceptionnellement déroulé fin mai à la Porte de Versailles à Paris, le maire d'Authévernes a soutenu la candidature de Paris pour l'organisation des jeux olympiques de 2024.



Rappel urbanisme:

Les modifications de couleur des façades lors de ravalements, les modifications de clôture et grille ou portail (coloris, matériaux, hauteurs) doivent obligatoirement faire l'objet d'une Demande Préalable de travaux.

Ces travaux ne pourront être réalisés qu'après accord.

Les murs en parpaing brut donnant sur la voie publique doivent également être enduits et peints. Les coloris « ton pierre » peuvent être utilisés sans accord préalable.

Les rénovations ne modifiant pas l'aspect et les remises en état à l'identique n'ont besoin d'aucune demande particulière.

En effet les changements d'aspect modifient les différents actes d'urbanisme délivrés au fil du temps et doivent obligatoirement passer, après avis consultatif du maire, par un accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal est toujours en phase d'élaboration du plan Local d'Urbanisme qui devrait voir le jour en 2017.

Ce document d'urbanisme est celui autour duquel l'urbanisme d'Authevernes vivra durant 10 à 15 ans. Il doit donc succéder à la Carte Communale actuellement en vigueur.

Un PLU est révisable durant toute sa durée avec des procédures plus ou moins lourdes selon l'importance des modifications.

Une première réunion publique s'est tenue le 22 février 2016. Une seconde sera programmée après délibération du conseil. Un commissaire enquêteur sera nommé par le tribunal qui organisera des permanences pour recueillir les observations des villageois.

Les 2 volets en cours de réflexions concernent le zonage et le règlement.

Les marges de manœuvre sont faibles.

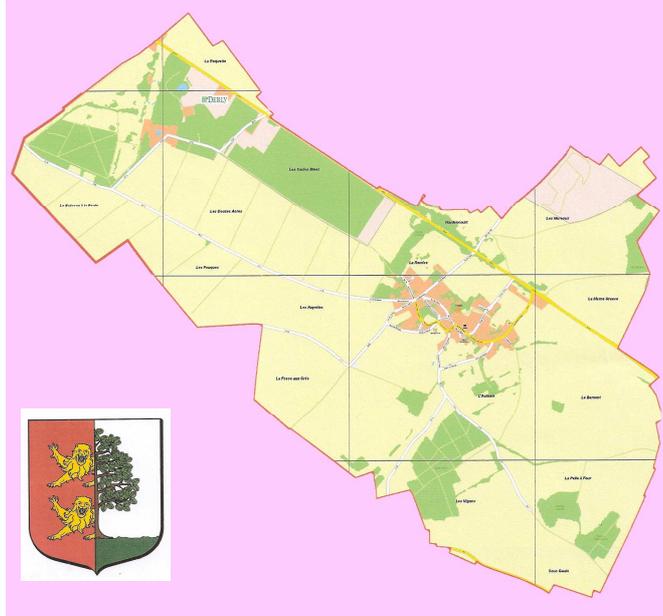
Le zonage consiste à définir les zones urbanisées (U), à urbaniser (AU), zones naturelles (N) et zones agricoles (A).

La réflexion doit se faire dans un triangle dont les côtés sont :

1) l'Etat qui ne validera pas d'urbanisation nouvelle en zone agricole sans compensation.

Notre nouveau Préfet sera peu enclin à autoriser des lotissements.

2) le SCOT –schéma de cohérence territorial– document toujours en vigueur réalisé en 2009 par



le Syndicat du Pays du Vexin Normand mais qui pourrait être caduque dès 2017 avec risque pour les communes de « constructibilité limitée ». Les services de l'Etat ont des interprétations différentes....

Il ne reconnaît pas de zones d'activité économique en dehors de celles existantes à Etrépagny et Gisors ce qui pose problème avec le souhait des élus de revitaliser la friche agricole des anciennes Pépinières Derly dont l'activité est arrêtée depuis 2011.

Il contraint la construction de 12 logements à l'hectare soit des constructions sur des parcelles de moins de 850 m².

La demande du Conseil Municipal est, compte tenu de la configuration du village, d'autoriser 10 logements à l'hectare (pratique actuelle)

3) l'avis de l'architecte en chef des Bâtiments de France sur les aspects de protection du patrimoine, volets zonage et règlement.

DU COTÉ DE CHEZ NOUS



Notre petite commune, par son charme et son cadre, accueille de plus en plus de visiteurs.

Les chemins de randonnées attirent périodiquement de petits groupes d'amis voire des associations structurées de randonneurs qui se donnent rendez vous régulièrement place du fort.

Ce qui relevait de l'exceptionnel il y a quelques années devient plus régulier et une réflexion s'est engagée en élaborant le PLU.

La randonnée, pédestre, cyclotourisme ou VTT, est un des facteurs d'attractivité pour notre territoire.

La future Communauté du Vexin Normand sera compétente pour mettre en valeur une partie de cette économie touristique.

Une réflexion sur ces perspectives est en cours. Il faut étudier la cohabitation entre le besoin de tranquillité des habitants, la libre circulation, le respect des sites et l'accueil ponctuel et temporaire de visiteurs.

Vos réflexions via mail de la mairie sont bienvenues.



De nombreux points font consensus mais une cohérence finale doit être recherchée:

- la préservation de bâtiments anciens dans le périmètre rapproché du fort et de l'église ainsi que les murs en pierre est un souhait largement partagé.
- Une zone d'activité le long de la RD6014 est souhaitée mais son classement actuel en zone agricole limite les possibilités en matière de zone commerciale (à surface limitée), zone artisanale, zone à vocation de valorisation de produits issus de l'agriculture...

Avoir de telles surfaces en friche alors que 12000 véhicules passent devant quotidiennement est une absurdité qui résiste à la technocratie.

- Le besoin en terme de places de stationnement dans le bourg est un besoin partagé par tous mais le zonage et l'intégration dans l'environnement architectural et patrimonial ne fait pas consensus.
- En terme de règlement, afin d'essayer de conserver une unité architecturale: le type de construction, hauteur, coloris, clôture, devrait être contraignant sur une bonne partie du bourg ancien.



Après midi de travail pour les élus d'Authavernes sur le PLU avec les services de l'Etat

DU COTÉ DE CHEZ NOUS



Le 28 janvier dernier un incendie a détruit une grande partie de la ferme de la guérite et a malheureusement tué 11 bovins à l'étable. La paille et fourrages entreposés ont généré un gigantesque panache de fumée, visible à des dizaines de

kilomètres. Les services du SDIS de l'Eure et du Val d'Oise sont intervenus très rapidement. Une quarantaine de pompiers était présents pour que le feu ne s'étende pas à l'habitation proche ni au stockage de carburant.

La réserve d'eau de 60M3, installée et remplie quelques semaines plus tôt a parfaitement rempli son rôle.



Le Sous Préfet aux champs !

Richard Daniel BOISSON, Sous Préfet des Andelys a visité notre commune le 23 septembre et a rencontré les élus.

Une réunion à la mairie a permis de faire un tour d'horizon sur les projets communaux, l'avenir des communes et des syndicats scolaires ainsi que les relations intra communautaires en présence de monsieur le maire, Jean Claude Geffroy, 1er adjoint et président du SIVOS, Michel Rosset, 2ème Adjoint, Pascal Derly et Yves Le Hir conseillers municipaux et Stéphane Mimpontel, directeur des services de la communauté de communes.



Un parcours dans rues de la commune, un passage sur la friche agricole de l'ancienne pépinière et une visite du Fort et de ses jardins (pilotee par madame Barthel) ont permis au Sous Préfet de connaître Authevernes au-delà de sa présence périodique sur la RD6014 pour les contrôles de vitesse.

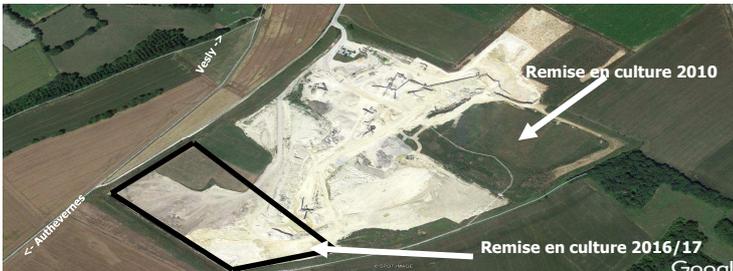
DU COTÉ DE CHEZ NOUS

La carrière réaménage ses terrains

La carrière de la société CBN à Authevernes produit et vend chaque année plus de 100 000 tonnes de calcaire. Les déviations de St.Clair et de Gisors ont utilisé ces matériaux. Elle fonctionne depuis 1995 (avec une interruption d'ordre administrative de 2001 à 2004) sur une surface initiale de 21 Ha. Exploité jusqu'en 2010 exclusivement sur Authevernes, une extension sur Vesly a été autorisée. L'infrastructure lourde

telle que bureaux, bascule, concasseurs, zones de parking reste sur notre commune mais les terrains exploités reviennent progressivement à l'agriculture.

Beaucoup de récents Authevernois ignorent sa présence tant elle est discrète.



Conjointement à la production, la carrière rend à leur vocation agricole les terrains remblayés par des terres inertes. Ces terres, provenant de chantiers de terrassement le plus souvent, sont acceptées sur le site avec une procédure garantissant leur traçabilité. Elles permettent de redonner aux parcelles leur profil initial. Un matériau calcaire est mis en place par-dessus, surmonté de terre végétale initiale conservée sur le pourtour du site sous forme de glacis. Ainsi, le profil de la colline ainsi que le potentiel agricole des terrains sont rendus à leur état d'origine.

Les agriculteurs ont pu depuis plusieurs années planter de la luzerne ou du maïs. Pour s'assurer du bon rendement agricole de ces terrains, la chambre d'agriculture de l'Eure réalise un suivi deux fois par an, comprenant des observations, comptages sur le terrain et une analyse de terre. Des contrôles des sources, nappe phréatique et des poussières sont également réalisés. Les résultats de ce suivi montrent un parfait retour à l'état antérieur, les plantes donnent un rendement équivalent à celui des autres cultures voisines.

Dans le même temps, la Ligue de Protection des Oiseaux réalise un suivi des espèces présentes localement : plusieurs colonies d'hirondelles des rivages y nichent et des centaines de nids peuvent être observés.

La carrière intègre également une vigne avec certaines années production de jus de raisin (1ère vigne agréée). Cette zone ouverte convient bien aux lézards des murailles. Cet espace est régulièrement entretenu pour que leur habitat soit préservé.

L'ensemble de l'exploitation fait l'objet d'un suivi par les élus de Vesly et d'Authevernes, des directions départementales (DREAL, Agriculture, Archéologie ...) et associations de sauvegarde. Une fois par an, à minima, la commission de suivi est présidée sur site par le Sous Préfet .

La consommation de l'espace agricole engendrée par la carrière n'est que temporaire. Le retour en culture se fait progressivement et dans de bonnes conditions.



Nids l'hirondelles des rivages

DU COTÉ DE CHEZ NOUS

Chantiers et travaux

Rue du Bois Moulin

Le drainage de sources a été refait en régie et avec le concours de l'équipe voirie et du SPANC de la CC Gisors-Epte-Lévrière.



Quelques parties de l'ancien drain avaient été écrasées et il ne remplissait donc plus sa fonction.

La caméra utilisée pour l'inspection des canalisations, a permis de visualiser les secteurs sains. Ainsi seuls 25 mètres de drains ont été changés et 4 regards posés.

L'ensemble est dorénavant protégé par des pierres.

EXTENSION de RESEAU

Des travaux d'extension de réseau eau et électricité ont été réalisés chemin des Ruelles en hiver dernier afin

d'alimenter 3 terrains constructibles dont des PC (permis de construire) ont été acceptés. 2 lampadaires à LED ont également été installés.



Image de la caméra de contrôle du drain prise le 5/10/2016 à 14h55 et à 10,31M de l'orifice. Cet outil peut être utilisé chez les particuliers lors des contrôles SPANC



Bornes de recharge

A l'initiative du Syndicat d'Electricité SIEGE 27, il a été proposé aux Communautés de Communes de choisir des sites pour installer gratuitement des bornes de recharge pour voitures électriques.

Les voitures électriques, un avenir possible pour la mobilité et la baisse de consommation de pétrole, ont une autonomie relativement faible, de l'ordre de 120 Kms pour les modèles les plus usuels. Les collectivités souhaitent encourager l'utilisation de cette énergie et mailler le territoire de bornes.

4 bornes ont été installées sur notre territoire: 3 à Gisors, et une sur la RD 6014 à la Ferme Derly. Tous les sites sont ouverts 7 jours sur 7, 24h/24h.

A noter que la CC Gisors Epte Lévrière est la première collectivité à utiliser une camionnette Kangoo électrique.

STATIONNEMENT ET VIABILITÉ HIVERNALE

En cas de chutes de neige, les principales voies de la commune seront déneigées par les services techniques du département, de la communauté de communes. Pour l'ensemble du territoire, 5 conventions ont été établies entre communauté de communes et agriculteurs pour réaliser le déneigement.

Il apparait régulièrement que des véhicules stationnés dans les rues perturbent fortement le passage des engins à lames.



En conséquence, par arrêté du 8 novembre 2016, le stationnement dans les rues d'Authavernes sera interdit pendant les périodes ALERTE ORANGE ou ROUGE de chutes de neige. (contravention de 4ème classe)

DU COTÉ DE CHEZ NOUS

Chantiers et travaux

ÉLECTRICITÉ

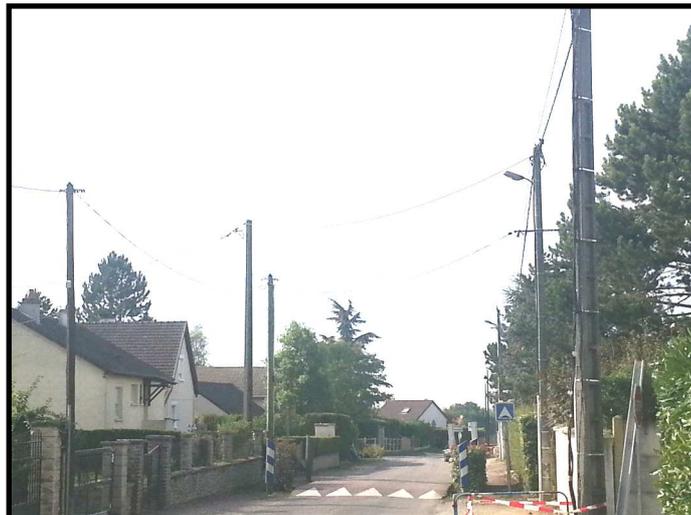
L'enfouissement des lignes aériennes s'est poursuivi en 2016.

Le chantier rue Boullenger non programmé pour 2016 par SIEGE27 (Syndicat d'électricité de l'Eure) a pu être réalisé: Ces travaux avaient été différés lors de la réunion de répartition budgétaire de novembre 2015 mais, arrivé au pied du podium, notre demande a finalement été acceptée « en rattrapage » en février 2016.



Ces travaux se sont déroulés sur 3 semaines et n'ont pas engendré de difficultés particulières. Des fourreaux dédiés à la fibre optique ont été et seront accessibles à partir des chambres Orange. Sur un cout total des travaux de 72 000 €, la commune a pris en charge 28 300 € dans cette réalisation.

Les lampadaires sont en service depuis fin octobre, les branchements électriques ont été réalisés. Les fils restent à être déposés et l'intervention d'Orange pour les



branchements téléphoniques doit se faire (contractuellement) dans les 2 mois. La dépose des poteaux ne pourra se faire qu'une fois tous les foyers connectés et lignes aériennes désactivées.

ORIENTATIONS 2017

Il est demandé au Département de reprendre en 2017 l'entier tapis de la route départementale 716 qui relie les 2 extrémités de la commune vers la RD 6014. Des travaux d'assainissement en traverse sur certains tronçons sont également demandés à la (future) CC Vexin Normand.

La commune souhaite coordonner ces travaux de voirie avec l'enfouissement sur la rue du Bois Moulin. La validation de ces demandes ne sont pas pour l'instant acquise: Ce nouveau chantier est sur liste d'attente.



Tarifs des recharges

Horodateur et carte bancaire sans contact seront les modes de paiement.

Une prise domestique pour 2 roues est prévue à 0.25€ la 1/2 heure

Durée d'utilisation	Prise T2/T3
30 minutes	1 €
1 h	1.50 €
1h30	2 €
2 h	3 €
3 h	5 €

L'association Croc'Ours a organisé la Fête de la Peinture le 5 juin dernier.



Accrochage des toiles dans l'église avant le vernissage

La fête a réuni les peintres amateurs d'Authavernes, les membres de l'Atelier du Pommier sous la direction de Pierre Marcel.



La Présentation des œuvres s'est faite dans l'église et sur la pelouse par Marie Christine Blouin. Le désormais rituel pique nique a rassemblé une quarantaine de convives suivi d'une initiation à la peinture et de grands jeux collectifs animés par Valérie Le Gall.

Fêtes de Noël



Le 18 décembre

Traditionnel arbre de Noël pour les enfants à la salle des fêtes avec Pascal le magicien et bien entendu l'homme en rouge. Totalement financé par la commune, le spectacle est proposé par le comité des fêtes.



des enfants



Bonnes Fêtes à tous

En 2016 comme en 2015 le gouter de Noël réunira autour d'une table festive tous nos jeunes de 65 ans et plus (qui ont souhaité s'associer à cet après midi chaleureux) le samedi 17 décembre. Au programme, buches, champagnes, friandises et un colis gourmand des Ducs de Gascogne.

des grands

enfants



Village et maisons fleuries

Le 8 décembre à Evreux seront remis les prix des villages fleuris. Nous conservons notre 2eme fleur et obtenons également le « prix spécial paysage »

Une distinction est à faire entre « Village fleuri » et « Maisons fleuries ».

Le « village fleuri » est un concours départemental où les communes sont classées en fonction du nombre d'habitants puis peuvent devenir Hors Catégorie dès lors que la Région attribue de 1 à 4 fleurs. Les contraintes sont bien entendu de plus en plus élevées en fonction du classement. Les règles sont strictes et les notations sont faites en fonction d'une grille nationale.

Les « maisons fleuries » est un concours organisé par la commune. Elle propose à un jury de visiter le village .



Cette année encore la municipalité, sous les conseils avisés d'Hervé Danjou, délégué au fleurissement, a amélioré et enrichi le fleurissement de la commune. Cela nous permet d'obtenir un « prix spécial paysage »:

* Rue du Claquet, sur 120 mètres de long, la prairie fleurie a été remplacée par 650 pieds de vivaces. En moins de 2 ans ces plantations prendront tout leur relief.

* Le bar à fraises (même imparfait) a été plébiscité par le jury de secteur du concours des villages fleuris. Tous les visiteurs, - dont le Sous Préfet - n'ont pas manqué d'être surpris par l'originalité de la composition.

* Le jardin potager, les plantations hors sol de tomates dans des bottes de paille, le chemin des framboisiers place de l'église, suscitent chaque année étonnement et plaisir auprès des authevernois.

* la réserve d'eau incendie dans l'enceinte de la mairie a été ceinturée par une haie de charmille

Pour la 1ère année, 2 maisons du village ont été choisies pour concourir aux « maisons fleuries du département ». Elles n'ont pas été retenues par le jury départemental cette année. On fera mieux en 2017...

Le jury du concours des maisons fleuries est passé le 25 juin. La remise des prix s'est déroulée le 18 novembre à la salle des fêtes.



Catégories	1er prix	2ème prix	3ème prix
Entrées/jardins	R. Rasse	J.C. Herault	A.Pelleschi
Bordures	Y. le Hir	M. Verliefde	M. Dubuisson
Fenêtres	M. Verliefde	C. Michaut	J.C. Herault
Prix de l'Innovation : G.Melet		Prix d'Encouragement : Dupuis—Louward	

DU COTÉ DE CHEZ NOUS - MEMOIRE

Ancienne horloge

Le 5 juin 2016 s'est déroulé en présence de Françoise BOVE accompagnée de toute sa famille, la présentation et le baptême du mécanisme horloger qui durant 150 ans a rythmé la vie des villageois.

De très nombreux Authevernois ont appris l'histoire de cette machine avant qu'Authevernes ne la rachète en seconde main.

Le mécanisme qui a rythmé la vie des Authevernois durant toutes ces années, est maintenant exposé (et rénové depuis octobre 2016) dans le chœur de l'église.

Il porte désormais le nom de Bernard BOVE. Durant 138 ans notre horloge a été surveillée, réparée, et personne n'en entendait parler. Seuls les coups de marteaux aux heures et demi-heures permettaient de savoir que tout allait bien.



La maintenance a longtemps été assurée un ancien conseiller municipal, clairvoyant, pragmatique, ne recherchant que l'efficacité au meilleur coût. Cet homme a durant 33 ans remonté les poids qui permettent son fonctionnement. Il montait souvent le lundi au clocher et l'on pouvait entendre le clic clic des dents actionnées par la manivelle. Un petit calage des aiguilles et c'était fait.

Ce mécanisme fait partie de notre patrimoine; nous devons nous approprier une partie de notre passé, une partie de nos racines. Ce passé est présent parce qu'un des derniers bénévoles de la République en a pris soin.

Bernard BOVE nous a quitté en février 2015. L'horloge Bernard BOVE entame une nouvelle vie.



HISTOIRE

Ce mécanisme d'horloge a une histoire singulière et fort peu connue. Il ne date pas de 1878 comme le laisserait penser la plaque.

Non ce mécanisme a fonctionné pour la première fois en 1843, dans le clocher voisin de Vesly. Une querelle locale entre familles, (entre les Guesnier et les Mignot) a conduit M.Guesnier, apparemment vainqueur grâce au soutien des habitants, à offrir en remerciement une nouvelle horloge au clocher.

L'histoire ne dit pas si Authevernes en avait déjà une mais en tout cas elle fut vendue et achetée par la paroisse d'Authevernes en 1878.

Théâtre

Depuis 3 ans, la commune encourage le spectacle vivant en accueillant la troupe de la « compagnie du (silence) »

En mai dernier, nous avons pris plaisir à assister à 4 scènes empruntées à Courteline, Beaumarchais, La Fontaine et Oscar Wilde.

Réservez la date du 6 mai 2017 pour le prochain spectacle. Molière en sera l'unique auteur avec Coralie Prévot, Anna Sorin et Frédéric Habéra.



UEFA
EURO2016
FRANCE

La municipalité avait organisé une « fan zone » où tous les matchs de l'équipe de France étaient retransmis sur écran géant.

De nombreux authevernois, des juniors aux séniors, ont vibré ensemble autour de rafraichissements offerts.

> Match captivant et belle fête le soir de la finale avec les authevernois d'origine portugaise.



LOCATION DE LA SALLE DES FETES

La salle des fêtes peut accueillir vos réceptions, anniversaires, mariages.

La location du week-end s'étend du vendredi 18h au dimanche 18h.

Résa: 02 32 55 61 31

TARIFS	AUTHEVERNOIS	HORS COMMUNE
WEEK END	200 €	400 €
Journée de semaine (lundi à jeudi)	80 €	160 €
VIN D'HONNEUR	GRATUIT	150 €

Stationnement dans les rues

Il paraît utile de rappeler quelques règles tenant à la fois du code de la route et du bon voisinage.

Les rues d'Authevernes sont étroites, souvent en courbe ou en pente.

Les cars scolaires, camions, engins agricoles ont de plus en plus de difficultés pour circuler alors que toutes les habitations d'Authevernes **sans exception** possèdent des aires de stationnement privées avec, bien entendu, les entrées dimensionnées.

Toutes les habitations, maisons individuelles, ont donc la capacité d'accueillir les voitures, individuelles ou d'entreprise.

Cependant, pour différentes raisons et notamment par facilité ou pour aménagement de jardins individuels, des véhicules de résidents restent régulièrement garés sur les trottoirs, rétrécissements ou en courbes.

Vous avez des garages et jardins: Ne garez plus vos voitures sur la voie publique.

Le Très Haut Débit en phase déploiement

Le 8 novembre a été réceptionné le 1er NRO (Nœud de Raccordement Optique) du département. Ce bâtiment préfabriqué de 24 tonnes accueillera les équipements actifs des fournisseurs d'accès internet pour répartir le réseau vers chaque foyer et entreprise.

Notre CC GEL a été la première du nord de la Seine à avoir adhéré en 2013 au « syndicat mixte ouvert » EURE NUMERIQUE, dont le Président est le Sénateur– Conseiller Régional Hervé Maurey et a donc pu bénéficier des premiers appels d'offre réalisés en 2015. *(Pour information tout le territoire Nord Seine–Ecos, Etrépagny, Lyons, Andelys, Andelle—ne passera en appel d'offre qu'en décembre au mieux.)*

La fibre dite « collectrice » a été posée entre Bois Jérôme (près de Vernon) et Gisors. Cette fibre passe à Authevernes entre Château sur Epte et le relais Orange route de Vesly.



Démonstration de la technique de soudure des fibres devant des maires du territoire à Gisors le 11 juillet 2016



Réception du NRO avec Alexandre Rassaërt, vice président du département et maire de Gisors, Hervé Maurey, sénateur et président d'Eure Numérique, Frédéric Duché, 1er vice président du département et maire des Andelys, le président de la CC Gisors Epte Lévrière et Pascal Gravier, élu de Saint Denis le Ferment et membre d'Eure Numérique.

Les premières prises sont en cours de pose à Gisors et Neaufles Saint Martin.

L'investissement prévu par la Communauté de Communes GEL contractuellement avec Eure Numérique pour le déploiement à partir de ce NRO est de plus d'1 million d'euros (20% du *cout total*) dont 250 000 € en 2016 et 550000 € en 2017.

Le THD (100mo) est programmé opérationnel en juin 2017 pour les entreprises des zones d'activités de Gisors.

On peut espérer que la gouvernance de la nouvelle Communauté de Communes VEXIN NORMAND ne modifie pas les engagements pris par la défunte CC Gisors—Epte—Lévrière.

Le déploiement tout fibre (FTTH) sur Authevernes est donc toujours prévu pour 2017. Cette technologie doit permettre de passer *(pour tous les foyers qui en feront la demande)* de moins de 2Mo à 100Mo!



DERNIERE MINUTE

La municipalité a donné un avis favorable à une vente ambulante de pain. La boulangerie de Dangu « Au fournil de Manon » est autorisée à réaliser une tournée le mardi, jeudi et samedi entre 10h et 11h. Une information plus précise sera donnée dès la mise en route de ce commerce.

DU COTÉ DE CHEZ NOUS

Le brûlage à l'air libre des déchets verts :

C'EST INTERDIT !

Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9/08/1978. Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011.

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies**, **le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants** en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment.



La combustion à l'air libre des déchets verts est **peu performante** et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

Attention :
EN CAS DE
NON-RESPECT
DU RSD, UNE
contravention
DE **450 €**
PEUT ÊTRE APPLIQUÉE

UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES DE TYPE DESHERBANT

La commune s'est engagée en 2010 dans une politique de « **zero phyto** » c'est-à-dire n'utilise plus aucun désherbant chimique pour détruire les mauvaises herbes. Nous appliquons la législation en cours ainsi que les recommandations ministérielles et notamment la loi du 6 février 2014 sur l'utilisation des produits phyto sanitaires. Notre employé communal possède par ailleurs un certificat individuel pour utiliser sur certains sites (cimetières) ce type de produits dangereux.



Nous laissons avec grand plaisir toute latitude aux habitants pour un fleurissement devant chaque maison si cela est souhaité.

La commune soutient ces initiatives individuelles en participant aux efforts collectifs ayant notamment conduits à la labélisation du village.

Cependant, il est **TOTALEMENT INTERDIT** de répandre du désherbant sur le domaine public, c'est à dire entre clôture et chaussée.

Merci de ne plus utiliser de tels produits sur l'espace public afin de ne pas dégrader la biodiversité que nous essayons de valoriser.

Listes électorales—rappel

Les jeunes de 18 ans qui se sont faits recenser à Authevernes seront automatiquement inscrits sur la liste électorale de la commune. Pour pouvoir voter les nouveaux arrivants doivent impérativement s'inscrire avant le 31 décembre.

Une personne de 18 ans révolus au jour du scrutin qui n'aurait pas reçu sa carte d'électeur début mars peut se présenter à l'ouverture du bureau de vote afin que l'inscription sur la liste électorale puisse être légalisée en accord avec le juge de permanence auprès du Tribunal d'Instance des Andelys.

A contrario, les personnes n'ayant plus la capacité d'être électeurs à Authevernes sont radiées dans le respect de la Loi et sous le contrôle d'une commission indépendante.

Touche pas ma voirie !

Affirmation surprenante mais il semblerait que parfois on considère que la voirie, domaine public par nature, soit propriété des riverains.

Tous travaux sur le domaine public (bas cotés, trottoirs, voirie) sont strictement interdits sans autorisation préalable du gestionnaire du domaine.

Qu'il s'agisse de remplacer un talus par un muret, consolider un pavement par création de bordures de trottoirs, modifier l'écoulement des eaux pluviales, voire réaliser une tranchée sur route pour faire passer des fourreaux, aucun de ces travaux ne peuvent être réalisés sans une autorisation préalable qui s'appelle DT-DICT. Les travaux que vous envisagez seront le plus souvent acceptés très rapidement mais la mairie et le gestionnaire de voirie (la CC) doivent en être informés. La CC vous indiquera si des réseaux existent et à quelle profondeur, vous donnera des prescriptions sur le remblai et les matériaux à utiliser...

Elagage des arbres

Les risques d'électrocution ou de chutes de fils aériens disparaissent avec l'enfouissement des lignes. Il n'en demeure pas moins que certaines rues possèdent encore des câbles avec des branches qui dépassent largement sur la voie publique ou que la végétation débord des murs allant jusqu'à gêner la circulation automobile ou les piétons sur les trottoirs et accotements.

L'automne est la bonne période pour procéder aux élagages et il est vivement conseillé d'exécuter ces travaux.

Vivre ensemble

NON AU BRUIT Les travaux de terrassement, de bricolage, de jardinage et autres, réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, telles que pelleteuses, bétonnières, tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, etc... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 19h30.
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h en heure d'été et de 14h à 18h en heure d'hiver.
- **Totalement interdits les dimanche et jours fériés.** Y compris Lundi de Pâques, lundi de Pentecôte, 1er mai, 15 Août, etc.

Les feux de déchets verts sont interdits:

Le règlement sanitaire départemental interdit en effet tout brûlage en extérieur. Un appel aux forces de l'ordre est suffisant pour faire constater l'infraction passible d'une contravention de 450€

La vitesse limitée à 30Km/h dans toute la commune. Respectez la!

Pour avoir de bon rapports de voisinage, commencez à parler entre vous pour aplanir les sujets conflictuels. Il y a toujours intérêt à bien se comprendre.

SORTIE DE TERRITOIRE DES

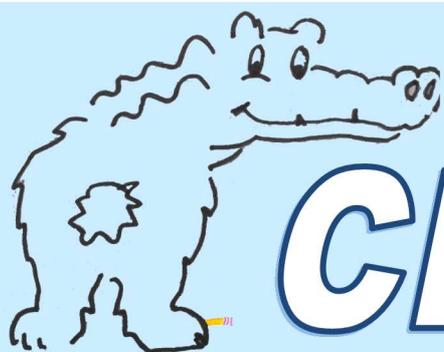
MINEURS

A partir du 15 janvier 2017, l'enfant qui voyage à

l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité du mineur
- Formulaire signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale
- Photocopie du titre d'identité du parent signataire

Décret du 2 novembre 2016 relatif à la lutte contre le terrorisme



Croc'ours

Une année 2016 riche en événements

DE NOMBREUSES ANIMATIONS ONT ÉTÉ ORGANISÉES DURANT TOUTE L'ANNÉE, PÂQUES, FÊTE DES MÈRES, NOËL :

Création, découpage, peinture et un mélange de génération profitable pour tous.

En avril a été organisé un **après-midi Jeux de société.**

Cette journée sera rééditée en 2017 pour les jeunes et les moins jeunes.

Le concours de pétanque a du être annulé et reporté pour cause de mauvais temps mais les rares présents ont joué en toute amitié dans la cour de la mairie.

Deux lotos ont été organisés pour le plaisir de tous avec des lots étonnants et en toute simplicité.

Une soirée jeu qui plait toujours autant pour un moindre coût. Passez une soirée sympathique avec

les personnes de la commune et les visiteurs d'un soir.

Nous étions présents aussi lors de la Fête de la Voie Verte 2016 sur le site de Gisancourt, où nous avons pu nous faire connaître et faire voir qu'avec peu de chose on peut créer de belle chose.

Bravo à Monique et Marie-Christine pour leur investissement lors de cette longue journée.

Pour clôturer 2016, l'association décore la place de la mairie pour faire le décompte avant NOEL.

Merci à tous les Authevernois et Authevernoises pour leur implication lors des événements.

Merci à tous les bénévoles qui viennent nous aider à la mise en place des tables, à la vente des tickets et à la tenue de la buvette.

Valérie LE GALL
(Présidente)



Les rencontres peuvent être meetic à la fête de la voie verte



Comité des fêtes

En prélude au feu d'artifice, super barbecue et défilé aux lampions avec Mickey, Bob l'éponge et l'ami Minion



Journée pêche : 15 pêcheurs présents, 40kg de truites lâchées, 120 poissons et 116 prises qui ont été sorties de l'étang.

soirée couscous avec une centaine de convives



barbecue et défilé aux lampions avec Mickey, Bob l'éponge et l'ami Minion



1er rallye
2cv et méharis :
36 participants ont répondu présent !
Une belle nouveauté

Vous nous avez fait confiance :
Nous vous en remercions.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui se sont impliquées de quelques manières que ce soit : sono, cuisinier, signalisation, serveurs, bénévoles ...



Vous êtes toujours au rendez vous, un grand bravo à vous, continuons à faire vivre notre village.

Le président,
C.DENQUIN

Feu de l'été réussi

Les traditions permettent d'affirmer un lien social fort.

La tradition du feu de l'été avec son défilé aux lampions, son bucher embrasé et depuis 2 ans, le pique nique sur la place du fort, reste un moment très fort pour notre village et tous ses habitants, récents ou anciens.

Le feu d'artifice particulièrement dense a illuminé le ciel et les 150 personnes présentes ont passé de très agréables moments. Merci à ceux qui ont préparé le diner et le défilé des enfants et notamment aux membres du Comité des Fêtes, aux conseillers municipaux pour le bucher et à Jean Claude Geffroy et Hervé Danjou pour le feu d'artifice.



La passion du sport

La passion du sport

Notre journée cycliste à Authevernes du Dimanche 19 Juin 2016

Nos enfants du paradis, nous avaient prévu une météo agréable, pour cette neuvième édition du souvenir **Sébastien Boulangué** et **Yann Rasse**.

Ils étaient une bonne centaine de présents le matin sur les quatre randonnées à vélo sur les 20-40-60 kms sur route et les vététistes sur les 40 kms de chemins des communes avoisinantes. Ils purent obtenir à l'arrivée, le diplôme de



participation, un bidon cycliste et consommer le verre d'amitié entre sportifs.

L'après-midi : le soleil était présent pour les 60 courageux de l'épreuve F.F.C. sur la distance de 112 kms en catégories 2-3-Juniors et Départemental 1-2, dans le Vexin bossu. Une quantité réduite de participants, causée par la finale des jeunes de Normandie, obligatoire aux Normands âgés de 18 à 22 ans, sur la même date.

Dès le départ au Km 0 - à la sortie de Cahaigues, les coureurs se mettent en route pour le premier sprint après 1,600 km, à Fours-en-Vexin. Dans la première boucle de 46 kms, beaucoup de tentatives sans succès, avant qu'un groupe de 30 sortent, qui sera rejoint au pied de la montée pour le **Meilleur Grimpeur**, jugé à Bus St-Rémy. En haut de cette côte, ils ne seront que 21 coureurs.

Lors de la deuxième boucle, le regroupement avec les échappés, se fera à Aveny. En haut du **M.G.** de Dampmesnil, ils ne sont plus que 14 coureurs échappés avec 40'' sur les



poursuivants. A l'approche du circuit final, un groupe de cinq se forme en tête, c'est à ce moment là, que Xavier Pesnel de l'E.C. St-Vigor tente la fuite seul. Il sera repris avant le dernier tour par ses anciens compagnons d'échappée.

Pour l'arrivée, c'est au sprint à deux, en haut de la montée pour l'arrivée, que Théo Nonnez du Paris Athletic Club 95 l'emporte devant Guillaume Vicek du C.C. Nogent-sur-Oise. Meilleur Grimpeur : Benjamin Audoux – Barentin cyclo sport, vainqueur des sprints : William Juban – S.C. Val d'Arre, pour le KM 27 : Baptiste Gourguechon – Dunkerque Littoral cyclisme et le **Prix d'Equipe** revient au S.C. Val d'Arre.

Merci à tous les bénévoles, photographes, qui sont venus se joindre à nous, pour réussir cette belle journée sous le soleil, ainsi que la Mairie et la Communauté de Commune pour l'utilisation des locaux communaux et la logistique des barrières.

N'oublions pas les sponsors, annonceurs publicitaires dans notre programme, Communes voisines et Administrations, qui nous ont apporté leur soutien.



Nous vous donnons rendez-vous pour la dixième édition de cette journée, qui est prévu pour le Dimanche 18 Juin 2017. En espérant vous compter parmi nous.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Catherine Boulangué
Présidente de l'association

Un beau palmarès pour la famille Boulangué :
Catherine : le 23.06.2016 - course à pieds sur 5 kms - Vernon tout court = 1° en catégorie V2 et le 27.04.2016 - course à pieds sur 5 kms à Soissons (02) La Claud'Aisne au profit du cancer du sein . . = 9° catégorie V2

Jérémie : 28.04.2016 - Mende (48) - Chtp de France militaire de VTT = . . . 7° et le 17.09.2016 - S-Pourçain/Sioule (03) - Chtp de France de la Gendarmerie sur route: 9°



NUMEROS UTILES

Gendarmerie de Gisors 02 32 55 00 17 ou 17 ou 112
Transfert sur plateau téléphonique à partir de 19h
Alerte Attentat : 197 (24x24)
Pompiers: 18 ou 112

Médecin le plus proche:

Garces Moine (SCM) 01 34 67 69 59
Dentiste (Tourny) 02 32 52 89 84

Centre hospitalier du Vexin: 02 32 27 76 76
Urgences: 02 32 27 79 93

Infirmiers libéraux: 01 34 67 68 62
(château/Epte)

Vétérinaires:

Gisors : La Marle Patrick 02 32 55 25 50
Etrepagny GAUTHIER 02 32 55 72 58
Magny Clinique Demi-Lune 01 34 67 00 58

Nourrice agréée Authevernes : néant

Contactez le RAM à la CdC

COMMERCES

Boulangerie: Thilliers: 02 32 27 36 37
Dangu : 02 32 55 24 06
La Ferme Derly: 02 32 27 56 10
Garage Thilliers: Duval 02 32 55 68 10

Culte catholique: 02 32 55 21 59

Pompes funèbres Gisors :

Berthelot 02 32 55 15 08
PFG 02 32 55 21 86
Roc Eclerc 02 32 27 24 52

Services Communauté de Communes

CdC Portage repas 02 32 27 83 13
CdC Centres de loisirs * 02 32 27 80 34
Crèche CAPUCINE 02 32 15 71 50
CdC Transport scolaire 02 32 27 80 38
CdC Assainissement 02 32 27 80 35
CdC Relais Assist. Matern. * 02 32 27 89 58
** numéro susceptibles de changer en janvier*

Services Scolaires

École Vesly 02 32 27 23 52
Thilliers 02 32 27 31 07
Noyers 02 32 27 26 66
Collège Victor Hugo 02 32 55 05 47
Pablo Picasso 02 32 27 05 75
Jeanne d'Arc 02 32 55 24 15
Lycée Louise Michel 02 32 27 69 80

EDF 0 810 333 027
Véolia: 08 99 10 09 82

Apiculteur: 06 85 73 19 89

Déchèterie de Gisors 06 07 59 29 65

Du Lundi au Samedi :

9h00 à 11h45 et 13h30 à 16h45 (17h45 en heure d'été)
Déchèterie de Noyers uniquement samedi matin

Un livret d'accueil à l'intention de candidats à l'installation dans le village est disponible . Il est remis aux nouveaux arrivants et est téléchargeable en PDF sur la page index du site Authevernes.fr

CARNET



NAISSANCES :

Nolann LEMAU
Lewis BIZIEN
Quentin MOREL
Nael HOUZÉ

MARIAGE :

Hervé FERRAND et Jenny DEBART

DÉCÈS:

Jac REMISE
François BERTRAND

JULIET 1995 N°15
L'AUTHEVERNOIS
JOURNAL GRATUIT
COMMUNE D'AUTHEVERNES
LE COUPERET EST TOMBÉ !

« L'Authvernois » était un périodique à vocation communale édité par Jac Remise dans les années 90.

La rédaction de la Gazette d'Authevernes rend hommage à la mémoire de ce grand reporter qui nous a quitté au printemps dernier.

La Gazette d'Authevernes: Périodique gratuit

Directeur de la publication: James Blouin.
Ecriture et relecture: Tous ceux qui ont bien voulu s'impliquer: Yohan Caron et Valérie le Gall, (et Huch pour son coup de patte)
Grand merci à Najoua et Ivan Janin pour leurs précieux conseils.
Merci aux nombreux photographes pour leur contribution